

**Démarches à effectuer pour obtenir
le diplôme d'aide-soignant
par la VAE (validation des acquis de l'expérience)**

*Arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la VAE
pour l'obtention du diplôme d'aide-soignant – JO n° 28, 3 février 2005*

1^{ère} étape : Livret de recevabilité

Justifier d'une expérience (en ETP) au cours des 12 dernières années de
5 ans en 2005 - 4 ans en 2006 – 3 ans en 2007 et années suivantes
Demande d'un livret de recevabilité à la DRASS ou la DASS
Dépôt du dossier à la DRASS : réponse donnée dans les 2 mois
Absence de réponse = rejet



**2^{ème} étape : Livret de présentation des acquis de l'expérience
et module obligatoire de positionnement professionnel**

Module obligatoire de 70 heures
dans un centre agréé ou école d'AS
+
Livret (44 pages) à remplir dans un délai d'un an
2 situations de soins ou activités à décrire pour chacune des 8 compétences du diplôme



Exemple pour la compétence N° 2 : Observation et mesure de l'état d'une personne

Il s'agit de parler de votre expérience de mesure des paramètres vitaux

1. Observation de l'état clinique d'une personne et mesures réalisées :

Quels paramètres vitaux ou signes avez-vous mesurés ou observés fréquemment ?
température, diurèse, fréquence cardiaque, respiratoire, poids, taille, état de la peau et des
muqueuses, signes de détresse et de douleur
Pourquoi ? en lien avec quel risque ?
Avec quels outils ? Quelles courbes de surveillance avez-vous réalisées ?
Dans quels lieux ? Dans quel type d'établissement ou de structure ?
Après de quels types de personnes, de patients ?

2. Choisissez 2 situations dans lesquelles vous avez identifié un changement d'état de la personne ou un risque :

Situation 1 :

Décrivez la situation : qui était la personne auprès de laquelle vous êtes intervenu ?
quel était son état (par exemple sa maladie)

Dans quel endroit étiez-vous ? étiez-vous seule ou avec d'autres ?

Quelles observations ou mesures avez-vous réalisées ?

Décrivez concrètement ce que vous avez fait.

Avez-vous observé des éléments montrant une détresse, une douleur,
quelque chose d'anormal ? quel était le risque ?

Qui avez-vous alerté ? quelles informations avez-vous transmises ?

3^{ème} étape : Jury et entretien

Dossier examiné à la DRASS

Candidat convoqué à la DRASS et reçu en entretien d'une heure par un jury
au plus tôt 6 semaines après dépôt du dossier

Résultats transmis ultérieurement par courrier, par la DRASS

3 cas possibles :
- validation totale = obtention du diplôme
- aucune validation = pas de diplôme

- **validation partielle = complément d'expérience
ou de formation**



4^{ème} étape : Complément d'expérience ou de formation

retour sur un lieu de travail pour compléter l'expérience
ou

suivi des modules manquants dans une école d'aides-soignants
(dans un délai de 5 ans)
validation de ces modules

dans les 2 cas

nouvel examen par le jury de la DRASS du dossier complété
délivrance ou non du DPAS

Remarques* :

↳ Le candidat à la VAE doit justifier d'une **expérience professionnelle**, salariée ou bénévole dans une association, et avoir réalisé des **soins d'hygiène et de confort** (toilette, habillage, prise de repas, élimination, mobilité) en établissement ou à domicile

- soit auprès de personnes dépendantes ou inconscientes
- soit auprès de personnes ayant un certain degré d'autonomie.

5ans = 7000H

4 ans = 5600H

3 ans = 4200H

↳ **Le livret de recevabilité** comporte :

- des renseignements administratifs,
- d'une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé d'autre demande de VAE pour ce diplôme,
- d'un récapitulatif des activités exercées (dans le champ professionnel et/ou bénévole dans une association),
- des attestations de ces activités.

↳ Le **module de formation obligatoire** de 70H est centré sur 5 domaines

La santé publique

La place de l'aide-soignant

Le rôle de l'aide-soignant

La sécurité et la qualité des soins aux personnes

L'hygiène et la prévention des infections nosocomiales

Ce module donne lieu à une attestation de présence (pas d'évaluation).

Coût à l'IFSI de Lannion : 490 €

↳ **Le jury** est composé

- d'un inspecteur de DDASS ou de DRASS,
- d'un directeur d'école d'AS,
- d'un infirmier formateur en école d'AS,
- d'un cadre de santé en service de soins,
- d'un aide-soignant,
- d'un directeur d'établissement sanitaire ou social employant des AS.

↳ Le candidat peut bénéficier d'un **accompagnement** de 24 heures incluant l'entretien avec le jury DRASS. Cet accompagnement réalisé par une personne qualifiée dans la formation des adultes a un coût qui n'est pas encore défini.

↳ **Les modules complémentaires** seront proposés par les écoles d'AS.

Les écoles s'organiseront entre elles (au sein d'un même département par exemple) pour proposer chacune 1 ou 2 compétences (modules) sur les 8 qui constituent le diplôme.

Certains modules sont associés à des stages.

Tous feront l'objet d'une validation.

Chaque module complémentaire a un coût pris en charge par le candidat lui-même ou par son établissement employeur. (de 600€ à 800€ par module)

EVALUATION DES COMPETENCES DU CANDIDAT

Le diplôme est constitué de 8 compétences

Compétence 1 : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.

+ *stage de 140h (4 semaines)*

Compétence 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne.

+ *stage 140h (4 semaines)*.

Compétence 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique d'une personne.

+ *stage 280h (8 semaines)*.

Compétence 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

+ *stage 70h (2 semaines)*.

Compétences 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.

+ *stage 140h (4 semaines)*.

Compétence 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

+ *stage 70h (2 semaines)*.

Compétence 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.

Compétence 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.